



Compte rendu de la réunion du conseil municipal
du VENDREDI 14 MARS 2014 à 20 HEURES 30

Présents :

M. Régis BIZEAU, Mme Marie-Thérèse BOBBIO,
M. Eric GOMES, M. Claude CHASSAING,
M. Dominique REY, Mme Anique DELRIVE,
Mme Nathalie MARIE, M. Raphaël NIVOIT,
Mme Nicole HOPIN, M. Philippe JOLY,
M. Roger NIVESSE.

Absents excusés :

M. Marc CATHERINE qui a donné procuration à M. Eric GOMES,
Mme Catherine PLISSON.

Absente :

Mme Karine BEUVIER.

Secrétaire de séance :

M. Raphaël NIVOIT.

=====

L'AN 2014, le Vendredi 14 mars; les membres du Conseil Municipal de GAMB AIS, se sont réunis en séance à la mairie, salle du conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en date du 10 mars 2014.

Début de la séance : 20 h31

=====

Intervention de Monsieur le Maire

Merci de votre présence, c'est le dernier conseil municipal de la mandature 2008/2014. Je tiens à remercier au nom de la commune les élus (es) qui pendant ces six années par leur engagement, leurs décisions et leurs actions ont œuvré à la bonne marche de notre village.

=====

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation du dernier compte rendu.**
- 1. Compte administratif 2013 – Budget Principal**
- 2. Compte de gestion 2013 – Budget Principal**
- 3. Affectation des résultats 2013 – Budget Principal**
- 4. Budget primitif 2014 – Budget Principal**
- 5. Vote des Taxes**
- 6. Compte administratif 2013– Budget Assainissement**
- 7. Compte de gestion 2013 – Budget Assainissement**
- 8. Affectation des résultats 2013 – Budget Assainissement**
- 9. Budget primitif 2014 – Budget Assainissement**

=====

Approbation du dernier compte rendu.

Le Conseil Municipal : Approuvé à l'unanimité.

=====

1- Compte administratif 2013 – budget principal

Pour le vote du Compte Administratif 2013, Monsieur le Maire quitte la salle et le membre le plus âgé de l'assemblée est nommé Président pour faire procéder au vote du Compte administratif 2013. Le Conseil Municipal approuve :

- à l'unanimité, le Compte Administratif 2013 du Budget Principal qui laisse apparaître un résultat excédentaire de clôture :

-Section de fonctionnement :	153 210,83 €uros
-Section d'investissement :	579 512,18 €uros

=====

2- Compte de gestion 2013 – budget principal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer. Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013 du Budget Principal. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que tout est conforme.

Déclare que le compte de gestion 2013 du budget principal dressé par le receveur n'appelle ni observation ni réserve.

=====

4- Affectation des résultats 2013-budget principal.

Après présentation du compte administratif de l'année 2013 du Budget Principal, au vu des résultats excédentaires de clôture :

- Section de fonctionnement =	153 210,83 €uros
- Section d'investissement =	579 512,18 €uros

Le Conseil municipal,

A l'unanimité,

Décide de reprendre ces résultats et de les affecter au budget primitif de l'année 2014 comme suit :

- affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement au compte 1068 recettes à l'investissement :	153 210,83 €uros
- résultat excédentaire de la section d'investissement reporté au compte 001 résultat reporté :	579 512,18 €uros

=====

5- Budget primitif 2014 – budget principal.

Le Conseil Municipal, à la majorité, 7 voix pour, 5 abstentions

VOTE le budget primitif 2014 du budget principal par chapitres et opérations, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme totale de 2 892 182,27 €uros répartie comme suit :

Section de fonctionnement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 952 549,26 €uros

DEPENSES

1. 011 - Charges à caractère général	468 880,00 €
2. 012- Charges de personnel et frais assimilés	624 850,00 €
3. 014- Atténuations de produits	448 534,00 €
4. 65- Autres charges de gestion courante	275 800,00 €
5. 66- Charges financières	12 900,00 €
6. 67- Charges exceptionnelles	750,00 €
7. 022- Dépenses imprévues	10 325,26 €
8. 042- Opérations d'ordre	110 510,00 €

RECETTES

9. 013- Atténuations de charges	2 500,00 €
10. 70- Produits des services	174 600,00 €
11. 73- Impôts et taxes	1 332 246,26 €
12. 74- Dotations, subventions et participations	404 128,00 €
13. 75- Autres produits de gestion courante	36 175,00 €

14. 77- Produits exceptionnels 2 900,00 €

Section d'investissement, qui s'équilibre en dépenses et en recettes
à la somme de 939 633,01 €uros

DEPENSES

16- Emprunts 19 000,00 €
020- Dépenses imprévues 13 333,01 €

OPERATIONS :

- 00111- Travaux de voirie 100 000,00 €
- 00132 - Acquisition de matériel 44 800,00 €
- 00133 - Acquisition matériel foyer 1 500,00 €
- 00135- Acquisition matériel scolaire 9 000,00 €
- 00136- Travaux de bâtiments communaux 91 000,00 €
- 00144- Programme triennal 2012.2013.2014 24 000,00 €
- 00156- Acquisition foncière 220 000,00 €
- 00157- Propriété Guérinoterie 60 000,00 €
- 00158- Avenue de Neuville 50 000,00 €
- 00159- Travaux mise en sécurité
(rue de goupigny) 109 000,00 €
- 00160- Contrat départemental 10 000,00 €
- 00161- Enfouissement des réseaux (noales) 168 000,00 €
- 00162-Vidéo protection 20 000,00 €

Total 939 633,01 €

RECETTES

10- Dotations, fonds divers (fctva, tle) 96 400,00 €
1068- Excédent de fonctionnement 153 210,83 €
040- Opérations d'ordre 110 510,00 €
Solde d'exécution reporté 579 512,18 €

Total 939 633,01 €

=====

6- Vote des taxes.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré du taux d'imposition applicable en 2014, à chacune des taxes directes locales,

DECIDE

À l'unanimité,

De ne pas augmenter ces taux et de retenir ceux portés au cadre II du tableau de l'imprimé 1259 com,
à savoir :

Taux communaux :

- . Taux taxe habitation : 7.18 %
- . Taux taxe foncière (bâti) : 10.39 %
- . Taux taxe foncière (non bâti) : 51.86 %

=====

6- Compte administratif 2013 – budget assainissement.

Pour le vote du Compte Administratif 2013, Monsieur le Maire quitte la salle et le membre le plus âgé de l'assemblée est nommé Président pour faire procéder au vote du Compte administratif 2013.

Le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2013 - Assainissement qui laisse apparaître un résultat excédentaire de clôture :

-Section d'exploitation : 165 469,59 euros
-Section d'investissement : 295 830,08 euros

=====

8- Compte de gestion 2013 – budget assainissement.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui

s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer. Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2013 de l'assainissement.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que tout est conforme.

Déclare que le compte de gestion 2013 – Assainissement du receveur n'appelle ni observation ni réserve.

=====

8- Affectation des résultats 2013 – budget assainissement.

Après présentation du compte administratif de l'année 2013 du Budget Assainissement, au vu des résultats excédentaires de clôture :

- Section d'exploitation =	165 469,59 €uros
- Section d'investissement =	295 830,08 €uros

Le Conseil municipal,

A l'unanimité, décide de reprendre ces résultats et de les affecter au budget primitif de l'année 2014 comme suit :

- affectation d'une partie du résultat excédentaire de la section de fonctionnement au compte 1068 recettes à l'investissement :	80 000 €uros
- solde du résultat excédentaire de la section de fonctionnement au compte 002 résultat de fonctionnement reporté =	85 469,59 €uros
- résultat excédentaire de la section d'investissement reporté au compte 001 résultat reporté :	295 830,08 €uros.

=====

8- Budget primitif 2014 – budget assainissement.

Le Conseil Municipal, à la majorité, 7 voix pour, 5 abstentions vote le Budget Primitif Assainissement par chapitres et opérations, qui s'équilibrent en recettes et en dépenses à la somme totale de

588 731,67 €uros répartie comme suit :

SECTION D EXPLOITATION - TOTAL = 179 854,59 €uros

Chapitres dépenses :

011- charges à caractère général	139 000,00 €
66- Charges financières	1 000,00 €
022- Dépenses imprévues	6 807,59 €
042-Opérations d'ordres	33 047,00 €

Chapitres recettes :

70- Vente de produits	75 000,00 €
74- Subventions d'exploitation	3 000,00 €
042- Opérations d'ordre	16 385,00 €
002- résultat reporté	85 469,59 €

SECTION D INVESTISSEMENT - TOTAL = 408 877,08 €uros

Chapitres dépenses :

Opérations d'équipement	
21351-bâtiments d'exploitation	360 000,00 €
1641-emprunts	1 000,00 €
020- dépenses imprévues	31 492,08 €

040- Opérations d'ordre 16 385,00 €

Chapitres recettes :

040- Opérations d'ordre 33 047,00 €

1068- Autres réserves (résultat d'exploitation reporté) 80 000,00 €

001- résultat d'exécution 295 830,08 €

L'ordre du jour étant épuisé,
Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 20

Gambais le 17 mars 2014.
Le Maire,
Régis BIZEAU.